

Théâtre de Vidy-Lausanne
Sécurisation, rénovation et transformation de la cage de scène et de la salle Charles
Apothéloz, nouveaux équipements de scène, création d'une salle de répétition
Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente)
Demande d'une subvention d'investissement en faveur du remplacement du
chapiteau

Préavis N° 2016/28

Lausanne, le 7 avril 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le Théâtre de Vidy-Lausanne, bâtiment initialement conçu à vocation éphémère dans le cadre de l'Exposition nationale suisse de 1964 et emblématique du patrimoine architectural lausannois, nécessite, 50 ans après son ouverture, d'importants travaux de rénovation, de transformation, de sécurisation et de mise en conformité des installations techniques.

Dans ce contexte, la Municipalité sollicite un crédit d'étude d'un montant de CHF 3'500'000.-, de manière à connaître les implications financières des travaux tels que proposés au chapitre 4 du présent préavis. Le compte d'attente qui a servi aux études préliminaires, d'un montant de CHF 349'000.-, est compris dans ce crédit d'étude.

Dans le même temps la Municipalité sollicite également une subvention d'investissement du patrimoine administratif pour un montant de CHF 500'000.- pour le remplacement du chapiteau, propriété de la Fondation pour l'art dramatique, tel que proposé au chapitre 3 du présent préavis et une subvention de CHF 500'000.- du Fonds pour le développement durable.

Ce préavis concrétise les intentions de la Municipalité énoncées dans le rapport-préavis N° 2015/01¹ du 8 janvier 2015 sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne, en réponse également à l'interpellation de Mme Françoise Longchamp et consorts intitulée « Théâtre de Vidy, 50 ans et plus ».

2. Préambule et historique

Dessiné par Max Bill en 1964 pour l'Expo, le théâtre était prévu pour une durée de six mois, soit d'avril à octobre 1964. Sous l'impulsion du metteur en scène Charles Apothéloz, il a été racheté par la Municipalité d'alors, qui en est donc propriétaire, de manière à poursuivre l'activité culturelle du lieu. Au fil du temps, et sous la houlette des directeurs successifs, il est devenu un lieu de création et de production théâtrales de référence sur le plan international, contribuant ainsi largement au rayonnement culturel de la Ville de Lausanne.

¹ BCC à paraître, rapport-préavis N° 2015/01 du 8 janvier 2015

Le théâtre aujourd'hui offre quatre lieux de représentations distribués autour d'un foyer, lieu de rendez-vous et d'échanges convivial pour un large public. Les manifestations organisées autour du 50^e anniversaire de l'institution ont permis de rappeler l'importance du travail réalisé par les directeurs entre 1964 et 2012. L'institution actuelle est l'héritière du Centre dramatique romand de M. Charles Apothéloz, devenu « Vidy-Lausanne, un théâtre au bord de l'eau », avec l'arrivée de M. Matthias Langhoff en 1989, puis de M. René Gonzalez en 1990. Au fil du temps, le théâtre a constamment développé ses activités et multiplié les partenaires européens, confirmant ainsi son rôle d'outil de création en lien avec des artistes majeurs tout en instaurant un important système de diffusion des spectacles à l'étranger.

L'arrivée de M. Vincent Baudriller à la direction en septembre 2013 a inscrit le théâtre de manière pérenne dans le paysage théâtral européen, comme une institution de premier plan auprès d'un réseau renouvelé de programmateurs et producteurs. Sur le plan artistique, le Théâtre de Vidy-Lausanne voit ainsi renforcer son statut d'institution phare des arts de la scène en Europe.

S'agissant de l'outil, force est de constater que la salle principale du théâtre, la salle Charles Apothéloz, ne correspond plus aujourd'hui aux normes en vigueur, à la fois sur le plan technique et de la sécurité, ni aux conditions de production artistique actuelles. Le théâtre ne bénéficie pas non plus d'une salle de répétition adaptée, indispensable à toute production d'envergure aujourd'hui. Les différentes analyses établies ces dernières années (rapport Epiqr+ en 2011, mission d'analyse et d'assistance à la nouvelle direction du théâtre par le bureau Kanju mandatée par le Conseil de fondation pour l'art dramatique, analyse de faisabilité pluridisciplinaire menée en 2015) ont mis en avant différentes problématiques du bâtiment et du chapiteau, avec des risques importants sur le plan de la sécurité, notamment, et la nécessité d'une mise aux normes des installations techniques, aujourd'hui obsolètes.

Fort de ce constat, la Municipalité a ainsi proposé dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/01 sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne d'inscrire la sécurisation et la rénovation du Théâtre de Vidy-Lausanne comme priorité de sa politique culturelle en matière d'investissements pour les années à venir.

3. Etat du bâtiment

Depuis sa construction en 1964, les travaux suivants ont été réalisés :

- 1975-1986 : isolation, chauffage central, extension arrière de la cage de scène, création de la salle de la Passerelle ;
- 1995 : construction de la salle de répétition, aujourd'hui salle René Gonzalez ;
- 1998-1999 : rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Le théâtre n'a pas fait depuis lors l'objet de travaux, hormis l'entretien du bâtiment, la mise aux normes de la cuisine et la rénovation du foyer en 2014. La cage de scène et la salle Charles Apothéloz n'ont jamais fait l'objet d'une rénovation d'envergure en 50 ans.

Les études réalisées ces dernières années ont mis en avant les problématiques suivantes :

Salle Charles Apothéloz

Les analyses effectuées ont mis en évidence la vétusté et l'exiguïté de la cage de scène de la salle Charles Apothéloz, encore composée d'un gril en bois, avec des passerelles sources de dangers importants pour le déplacement des techniciens, de même que les circuits électriques. Des étais ont ainsi dû être posés sous la scène de cette salle pour renforcer la structure. Il convient de relever l'asymétrie de la cage de scène, contraire au plan originel de Max Bill, empêchant la présence d'une passerelle technique sur l'ensemble du périmètre de la scène, et contraignant ainsi fortement l'espace et la lumière.

Parallèlement, l'absence de motorisation du système des porteuses, aujourd'hui indispensables à toute scénographie contemporaine, comme en bénéficie l'Opéra de Lausanne depuis sa rénovation, est source de contraintes très importantes. Une motorisation du système permettrait de renforcer notablement la sécurité des techniciens en limitant le déplacement vers le gril au maximum.

De plus, la salle n'est plus adaptée aujourd'hui à la fois sur le plan de la jauge de spectateurs, et extrêmement contraignante pour les techniciens, au vu de la faible hauteur de plafond au fond de la salle. Cette pente induit une forte chaleur et une difficulté importante quant au positionnement de vidéos. Enfin, elle n'est plus conforme sur le plan des installations techniques et de la sécurité incendie.

Salle de répétition

La salle construite en 1995 et connue aujourd'hui sous le nom de salle René Gonzalez est un lieu de représentation depuis 2001. Dans les faits, cette salle ne peut servir de lieu de répétition, les dimensions étant trop réduites, notamment en comparaison avec la salle Charles Apothéloz. Il manque donc une salle strictement dévolue aux répétitions, dont le plateau réponde aux exigences de la création contemporaine et soit au moins équivalent en termes de dimensions à celui de la salle Charles Apothéloz. Le théâtre loue aujourd'hui la salle de la Meunière, extérieure au théâtre, qui ne permet cependant pas de répéter avec des éclairages scéniques.

Chapiteau

La toile du chapiteau, achetée d'occasion en 2005 par la Fondation pour l'art dramatique, est aujourd'hui vétuste, et devrait être remplacée de manière urgente. Les nuisances sonores (circulation de l'avenue de Rhodanie, pluie) ainsi que la température élevée en fonction des saisons, rendent le chapiteau impraticable plusieurs mois dans l'année, de même que la hauteur insuffisante ont conduit la direction du théâtre à envisager son remplacement pour une nouvelle structure, plus adaptée aux conditions actuelles d'utilisation. Ce projet d'un montant de CHF 2'400'000.- est mené par la direction du théâtre, avec le soutien de la Fondation pour l'art dramatique, de la Loterie Romande et de différents partenaires. Ce pavillon sera situé à la place du chapiteau actuel. Avec ses dimensions, 28 mètres de long par 18 mètres de large, son gradin rétractable de 250 places et sa scène de 14 mètres d'ouverture par 12 mètres de profondeur, cet équipement sera parfaitement complémentaire en taille et en jauge avec les trois autres salles du théâtre. De plus, il sera indispensable au maintien d'une vie artistique à Vidy lorsque la salle Charles Apothéloz devra fermer pour les travaux. La Municipalité propose d'y contribuer à hauteur de CHF 1'000'000.-, dont CHF 500'000.- par subvention du Fonds du développement durable comme inscrit au plan des investissements, ceci vu le caractère prépondérant du bois dans la nouvelle construction.

Ateliers et dépôts

Les bâtiments se situent dans le quartier de Malley et sont appelés à disparaître dans le cadre de l'urbanisation importante attendue dans cette zone ces prochaines années, de même que le dépôt voisin. Construit en 1964, l'atelier ne répond de loin plus aux normes actuelles sur le plan thermique, sans isolation performante, engendrant des coûts de chauffage très importants. Le bâtiment étant également dans un état de vétusté avancé, des travaux d'entretien et de rénovation seraient à prévoir, en l'absence d'une solution pérenne dans un autre lieu.

4. Projet de rénovation et de transformation de la cage de scène et de la salle Charles Apothéloz, nouveaux équipements de scène, création d'une salle de répétition

Au vu des constats effectués ci-dessus, un projet de sécurisation, de rénovation et de transformation est proposé ci-dessous. Il découle de l'analyse de faisabilité plurisectorielle menée en 2015 par un groupement d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs Chauffage-Ventilation-Sanitaire-Electricité (CVSE), d'ingénieurs sécurité et de scénographes. Les options retenues à ce stade devront faire l'objet d'études approfondies, afin d'en établir de manière précise le coût, avant la demande à votre Conseil

d'un crédit d'ouvrage. Les études complétées permettront notamment de préciser la tenue des travaux sur le plan du calendrier, en privilégiant soit des travaux d'un seul tenant, soit par étape.

Transformation et agrandissement de la cage de scène et de la salle Charles Apothéloz

Au vu des éléments présentés ci-dessus, force est de constater que le vieillissement et l'obsolescence de la salle Charles Apothéloz sont très importants. L'imbrication entre salle, scène, technique et sécurité feu est telle qu'une intervention lourde est inévitable. Les travaux impliqueront une mise à nu complète de la salle et de la cage de scène. Les interventions prévues sont les suivantes :

- scène de la salle Charles Apothéloz : une transformation et modification du volume de la cage de scène pour la rendre fonctionnelle et symétrique par rapport au cadre de scène sont envisagées. Un rééquipement technique complet est prévu (gril, faux-gril, porteuses motorisées, passerelles, lumières et son). La hauteur de la scène sera également réglée, de manière à être adéquate pour les premiers rangs des spectateurs ;
- salle Charles Apothéloz : transformation et réhaussement du plafond en décaissé dans la partie arrière de la salle, marquée aujourd'hui par une forte chaleur et de grandes difficultés sur le plan de la technique de spectacle. Le projet prévoit également une augmentation de la jauge publique de la salle de 390 à 450 spectateurs, dans le but de permettre au théâtre également d'améliorer ses recettes de billetterie.

En lien direct avec la salle Charles Apothéloz, il est également prévu la relocalisation des loges exigües et insalubres se trouvant actuellement en sous-sol de la scène, impliquant des agrandissements latéraux du bâtiment arrière scène et sous-sol.

Ces interventions liées à la fois à la cage de scène et à la salle sont intimement liées dans leur exécution. De même, au vu de l'état des installations techniques, de la sécurité feu, et de leur nécessaire mise en conformité globale, toute intervention sur la salle Charles Apothéloz aura des implications au-delà de la salle même.

Création d'une nouvelle salle de répétition

L'absence d'une véritable salle de répétition péjore l'activité créatrice du théâtre. La création d'une salle strictement dévolue à cet effet apparaît aujourd'hui indispensable au développement du projet artistique du théâtre pour les années à venir. Au vu des possibilités d'extension du bâtiment actuel, une salle de répétition de 500 m² pourrait s'ajouter à l'est du bâtiment, et cela tout en respectant la structure de l'ensemble. La création de cette salle équipée permettrait ainsi aux employés, acteurs et techniciens du théâtre de travailler de manière rationnelle tout en réalisant une économie d'exploitation de CHF 30'000.- par an pour le théâtre en renonçant à la location de la salle de la Meunière.

Création de nouvelles ouvertures et fenêtres au premier étage du bâtiment

De manière à permettre l'augmentation des surfaces de travail au 1^{er} étage dans la partie administration, aujourd'hui saturée, il est proposé de remplacer certains panneaux par des fenêtres, de manière à créer des ouvertures de lumière naturelle.

Ateliers et dépôts

Une étude sur l'opportunité de nouveaux ateliers et dépôts à proximité du théâtre est également proposée dans le cadre de ce préavis.

5. Calendrier des opérations

Le calendrier provisoire des opérations se présente comme suit :

- Appel d'offres groupe d'étude : hiver 2016

- Etude : 2017-2018
- Projet définitif : fin 2018
- Dépôt du préavis pour crédit d'ouvrage : 2019
- Préparation du dossier d'exécution : 2019-2020
- Chantier scène et salle Charles Apothéloz : mi 2020-mi 2022
- Chantier nouvelle salle de répétition : 2023-2024

6. Demande d'un crédit d'étude

Un compte d'attente a été ouvert suite à la communication de la Municipalité au Conseil communal du 22 décembre 2014. Le solde disponible d'un montant initial de CHF 349'000.-, se monte à fin mars 2016 à CHF 126'692.20. Afin de poursuivre les études qui permettront d'élaborer la demande de crédit d'ouvrage par voie de préavis, il convient de demander un crédit d'étude d'un montant de CHF 3'500'000.-, incluant le compte d'attente, selon l'estimatif ci-après :

CFC	Description	Montant en CHF
00	Etudes préliminaires Analyse de faisabilité de l'architecte, l'ingénieur civil, les ingénieurs CVSE, l'ingénieur sécurité et le scénographe	225'000
10	Relevés, études géotechniques	35'000
51	Autorisations, gabarits, taxes	40'000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	90'000
56	Autres frais secondaires Expertises	125'000
59	Honoraires Honoraires architecte, ingénieur civil, ingénieurs CVSE, ingénieur sécurité, scénographe, physicien bâtiment, acousticien	2'820'000
60	Divers & imprévus 5% sur CFC ci-dessous	165'000
	Total crédit d'étude	3'500'000

7. Demande d'une subvention d'investissement pour le remplacement du chapiteau

Comme indiqué sous le point 3, le chapiteau actuel doit être remplacé de manière urgente par une nouvelle structure. Ce projet, d'un montant de CHF 2'400'000.-, est mené par la direction du théâtre, avec le soutien de la Fondation pour l'art dramatique, de la Loterie Romande et de différents partenaires. Ce pavillon sera indispensable au maintien des activités à Vidy lorsque la salle Charles Apothéloz devra fermer pour les travaux. La Municipalité propose d'y contribuer à hauteur d'un montant de CHF 500'000.-. CHF 500'000.- seront subventionnés par le Fonds du développement durable, comme inscrit au plan des investissements. La totalité de la subvention sera versée sous forme d'acomptes, sur la base de décomptes.

8. Incidences financières

8.1 Conséquences sur le budget d'investissement

8.1.1 Plan des investissements

La réalisation de ce projet figure au plan des investissements du Service du logement et des gérances (SLG) pour les années 2016-2019 avec un montant de CHF 13'000'000.-. A ce montant il faut ajouter CHF 500'000.- spécifiquement destiné au financement de la structure qui remplacera le chapiteau actuel et qui figure également au plan des investissements 2016-2019 du SLG et une subvention de CHF 500'000.- francs à partir du Fonds du développement durable.

8.1.2 Tableau

Le tableau ci-dessous synthétise la planification des dépenses d'investissement actuellement retenue pour le crédit d'étude, soit CHF 3'500'000.-, montant auquel il faut ajouter, en 2016, les CHF 500'000.- de subvention d'investissement pour le remplacement du chapiteau par une nouvelle structure. La subvention du Fonds pour le développement durable de CHF 500'000.- interviendra en 2016. Les CHF 3'500'000 n'étaient pas connus au moment du précédent plan des investissements. Ils le seront dans le plan 2017-2020 présenté par la Municipalité en automne.

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements :					
- crédit d'étude	100	1'400	2'000	0	3'500
- chapiteau	500	0	0	0	500
Total net	600	1'400	2'000	0	4'000

8.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

8.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 60'500.- par an à compter de l'année 2017.

8.2.2 Charges d'amortissement

Concernant le chapiteau, en fonction de la durée de cinq ans retenue pour cet objet, les charges d'amortissement s'élèvent par an à CHF 100'000.- à compter de l'année 2017. Quant au crédit d'étude, il sera balancé dans le crédit d'ouvrage ou amorti en une fois en cas de non réalisation du projet.

8.2.3 Tableau

Compte tenu des éléments présentés dans les chapitres précédents, les impacts financiers attendus durant la période 2017 à 2020 sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en ept)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)					
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	60.5	60.5	60.5	60.5	242.0
Amortissement	100.0	100.0	100.0	100.0	400.0
Total charges suppl.	160.5	160.5	160.5	160.5	642.0

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2016/28 de la Municipalité, du 7 avril 2016 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'500'000.- destiné à couvrir les frais d'études pour la rénovation et la transformation de la cage de scène de la salle Charles Apothéloz, les nouveaux équipements de scène et la création d'une salle de répétition, montant qui sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte d'attente 3306.6.581.350 par prélèvement sur le crédit prévu sous le chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous le chiffre 1 ;
4. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement de CHF 500'000.- en faveur du remplacement du chapiteau ;
5. d'accepter un prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant total de CHF 500'000.-, alloué à la Fondation pour l'art dramatique (Centre dramatique de Lausanne) pour le remplacement du chapiteau ;
6. de faire figurer sous la rubrique 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant de la subvention mentionnée sous le chiffre 4 ;
7. d'amortir annuellement sur une durée de cinq ans, par la rubrique 1401.331, la subvention prévue sous le chiffre 4 ;

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter